



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	06	24 .10	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
15 octobre 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/10/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, Président.

Étaient présents : ANTOINE Fabrice, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, DANGIN Anita, DEROZIERES Jean-Luc, GAUCHER Guillaume, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HONERCHICK Romain, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

Mandat de procuration : AUBRY Michel à JOBERT Didier, BORDE Odile à BARBIEUX Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, GAGNANT Thomas à BORDE Philippe, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, NICOLO Denis à LEGER Walter, VAN-RYSEGHEM Isabelle à DANGIN Anita, VERRISCH Karine à BOCQUET Evelyne, VOILLEQUIN Serge à BAUDIN Claudine

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, NOBLOT Christophe, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël, HENQUINBRANT Olivier, MARY Pierre, RIGOLLOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....10
Absents.....13
Votants.....37

OBJET : RECONSTRUCTION DES GYMNASES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur RENARD, Vice-Président

Monsieur le Vice-Président fait état du projet de reconstruction d'un nouveau gymnase. L'APD a été validé au mois de novembre 2022. Le Cabinet 5Cinq Architecture est en cours de finalisation de la phase PRO et le permis de construire a été validé. Avant de lancer la consultation pour les travaux, il y a lieu de solliciter les subventions pour la réalisation de ce projet. Pour rappel, l'opération ne sera réalisée que sous réserve que la Communauté de Communes obtienne 80 % de subvention car elle ne prendra à sa charge que 20 % correspondant à l'occupation du gymnase par les associations sportives du territoire.

Le présent projet se découpera en deux tranches :

TRANCHE 1 :

❖ Honoraires Divers et frais annexes

MAITRE OEUVRE – Honoraires (12.20 % du montant APD)	HT		380 640,00 €
ACTUALISATIONS ET REVISIONS 3%	HT		93 600,00 €
ALEAS	HT		93 600,00 €
CONTROLE TECHNIQUE + SSI	HT		17 000,00 €
COORDONNATEUR SPS	HT		12 000,00 €
ETUDE ACOUSTIQUE	HT		1 500,00 €
ETUDE DE SOL+ FRAIS DE GEOMETRE	HT		33 000,00 €
FRAIS DE CONCOURS 3 CANDIDATS	HT		50 000,00 €
			681 340,00 €

❖ Travaux

DEMOLITIONS	HT		153 000,00 €
MACONNERIE. GROS-ŒUVRE	HT		1 420 000,00 €
CHARPENTE BOIS	HT		680 000,00 €
BARDAGE EXTERIEUR	HT		345 000,00 €
COUVERTURE. ETANCHEITE	HT		522 000,00 €
SOUS TOTAL			3 120 000,00 €

Total tranche 1 HT : 3 801 340,00 €

TRANCHE 2 :**❖ Honoraires Divers et frais annexes**

MAITRE OEUVRE – Honoraires (12.20 % du montant APD)	HT		522 709,00 €
ACTUALISATIONS ET REVISIONS 3%	HT		93 600,00 €
ALEAS	HT		93 600,00 €
SOUS TOTAL			709 909,00 €

VRD. ESPACES VERTS	HT		440 000,00 €
MENUISERIE EXTERIEURE ET INTERIEURE ALU. SERRURERIE	HT		1 281 500,00 €
<i>Option : MV Danpalon (remplacement du Mur rideau)</i>	HT	-187 680,00 €	
PLATRERIE. ISOLATION	HT		65 000,00 €
FAUX PLAFONDS	HT		43 000,00 €
MENUISERIE INTERIEURE BOIS	HT		393 000,00 €
ELECTRICITE	HT		920 000,00 €
<i>Option 1 : suppression centrale solaire photovoltaïque 352KWc</i>	HT	-485 520,00 €	
CVC. PLOMBERIE	HT		725 000,00 €
REGULATION – GTB	HT		95 000,00 €
<i>OPTION 1 : MV gaines perforées acier</i>	HT	-8 000,00 €	
<i>OPTION 2 : MV Remplacement gaine acier par gaine panneaux</i>	HT	-5 700,00 €	
<i>OPTION 3 : MV suppression Batteries adiabatiques sur air extrait (2 grandes CTA)</i>	HT	-26 300,00 €	
<i>VARIANTE 1 : MV suppression PAC air/eau</i>	HT	-68 000,00 €	
<i>VARIANTE 1 BIS : MV Changement batterie change-over par batteries Eau Chaude CTA</i>	HT	-16 000,00 €	
CARRELAGE	HT	-	100 000,00 €
SOLS SPORTIFS	HT	-	115 000,00 €
PEINTURE	HT	-	43 000,00 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	HT	-	64 000,00 €
SOUS TOTAL		-797 200,00 €	4 284 500,00 €

TOTAL TRANCHE 2 en HT = 4 994 409,00 €

TOTAL de l'OPERATION TRANCHE 1 + TRANCHE 2 en HT = 8 795 749,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les subventions de l'État, du Département et de la Région Grand Est selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Total dépenses de l'opération en HT	8 795 749,00 €

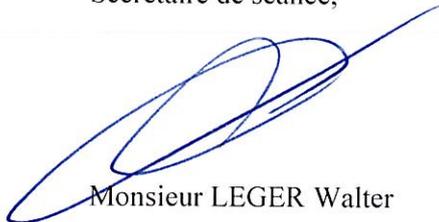
RECETTES	
Etat – Fond Vert	500 000,00 €
Etat (DETR /DSIL)	500 000,00 €
Région	3 000 000,00 €
Département	3 036 600,00 €
Autofinancement de la collectivité (20 %) Correspondant à l'utilisation de l'équipement par les associations sportives locales	1 759 149,00 €
Total recettes de l'opération	8 795 749,00
	€

- **AUTORISE** le lancement des marchés sous réserve de l'obtention des subventions susvisées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

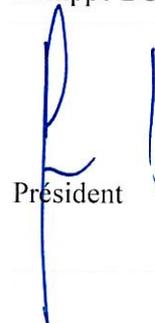
Pour extrait conforme,
Affiché le 24 octobre 2024

Secrétaire de séance,



Monsieur LÉGER Walter

Philippe BORDE,



Président

